



L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT - GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES ÉVOLUE PEU AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M)

+0,11 % POUR L'ITB-GI-M AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

Par rapport au premier trimestre 2021, l'ITB-GI-M augmente de +0,11 % au premier trimestre 2021, du fait de l'attribution de points d'indice majoré à certains personnels de l'État, afin de tenir compte de la revalorisation du SMIC de +0,99 %. Cela concerne les militaires du rang ayant un indice brut compris entre 354 et 361. Ainsi, l'ITBGI des militaires du rang progresse de +0,26 % au cours du deuxième trimestre. Cette attribution n'a pas eu d'impact sur les soldes indiciaires des sous-officiers et des officiers (**Figure 1**).

François-Xavier LEPINE
Chargé d'études
à L'Observatoire Économique de la Défense



Figure 1 : Évolution de l'ITB-GI-M par corps

	Variation trimestrielle						Glissement annuel*
	2020				2021		2021
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T2
Ensemble	0,91	0,00	0,00	0,00	0,10	0,11	0,19
Officiers	1,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-officiers	0,97	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
Militaires du rang	0,61	0,00	0,00	0,00	0,23	0,26	0,43
Pouvoir d'achat**	-1,4	-0,6	1,6	1,7	-1,0	0,5	1,4
ITB-GI Fonction Publique	0,72	0,00	0,00	0,00	0,13	0,01	0,14
Indice des prix à la consommation (hors tabac)***	-0,19	0,03	0,25	-0,28	0,54	0,78	1,32
Indice des prix à la consommation (yc tabac) ***	-0,10	0,13	0,24	-0,20	0,57	0,76	1,51

* % d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

** Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut par Unité de Consommation, données CVS-CJO.

*** Moyenne géométrique des indices mensuelles des prix à la consommation du trimestre concerné.

Champs :

IPC : ensemble des ménages, France,

ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, DGAFP - SDessi, RAE 2018 et 2019 - OED.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

GRILLES INDICIAIRES UTILISÉES

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre sont signalés en gris foncé dans le tableau (**Figure 2**). Aucun changement n'est intervenu au deuxième trimestre 2021.

Figure 2 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille au cours du 2^{ème} trimestre 2021

Corps / grades	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
Officiers			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 4 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1ere classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2eme classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
Sous-officiers			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
Militaires du rang			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1ere classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2eme classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 3	1 à 3
Soldat ou matelot	02	UU	UU

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut - grille indiciaire de l'État (ITB-GI), 2^{ème} trimestre 2021, Stats Rapides, septembre 2021.
- LÉPINE F.-X., « L'indice de traitement brut des militaires des Armées évolue peu au 1^{er} trimestre 2021 », EcoDef Conjoncture, n° 183, OED, juin 2021.
- Indice de Traitement Brut - Grille Indiciaire des Militaires (ITB-GI-M), Note méthodologique, OED, Juin 2018.

Prochaine publication : décembre 2021

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodéf (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga